

LA MARGARINE

RECTIFICATION PROPOSÉE EN RÉPONSE À UNE QUESTION

A l'appel de l'ordre du jour.

(Traduction)

M. W. A. Pommer (Lisgar): J'ai une question à poser à l'adjoint parlementaire au ministre du Commerce. A la page 1016 du *hansard*, version anglaise, il y a une réponse à une question que j'ai posée au sujet de la fabrication de la margarine au cours de l'année civile 1954. D'après cette réponse, on aurait fabriqué, cette année-là, 115,868 livres de margarine. L'adjoint parlementaire ne pense-t-il pas que ce devrait être 115 millions de livres, car, en réponse à ma deuxième question, il m'a dit que 94,151,000 livres d'huiles diverses entraient dans cette fabrication?

M. J. H. Dickey (adjoint parlementaire au ministre du Commerce): J'examinerai la question avec le député, afin d'élucider ce point.

COURS D'EAU INTERNATIONAUX

MESURE EXIGEANT L'OBTENTION D'UN PERMIS DU GOUVERNEMENT DU CANADA POUR CONSTRUIRE, METTRE EN SERVICE ET ENTREtenir LES OU- VRAGES DESTINÉS À L'AMÉLIORATION DE COURS D'EAU INTERNATIONAUX

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le jeudi 10 février, de la motion du très honorable C. D. Howe (Port-Arthur) tendant à la 2^e lecture du bill n^o 3 concernant la construction, la mise en service et l'entretien d'ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux.

M. Ambrose Holowach (Edmonton-Est): Monsieur l'Orateur, lundi dernier de 2 heures et demie de l'après-midi à 10 heures du soir, la Chambre a écouté d'éloquents discours prononcés par de savants députés sur la sauvegarde et le respect des droits de l'homme, des droits des provinces et de ceux du Parlement du Canada. A ce moment, nous différons quelque peu d'avis quant au meilleur moyen de préserver ces droits. Cependant, tous conviendront, j'en suis certain, que la meilleure sauvegarde de ces droits, ce serait de décentraliser et de répartir de plus en plus les pouvoirs administratifs. C'était un débat opportun, qui donnait à réfléchir, mais on semble déjà en avoir oublié le thème, comme l'atteste le projet de loi que l'on nous invite à examiner actuellement. Donc, lorsque je suivais de ma place hier le débat et les arguments allégués, je me disais qu'il faudrait

aussi expliquer pourquoi le présent Gouvernement n'a pas mis en pratique les principes qu'il avait si franchement professés.

Disons tout de suite que si je participe à la discussion c'est que le bill n^o 3 visant la construction, la mise en service et l'entretien d'ouvrages destinés à l'amélioration de cours d'eaux internationaux n'est pas seulement inopportun, mais encore qu'il n'a été rédigé que dans un seul dessein. Jusqu'à ce que les députés qui appuient le Gouvernement nous aient fait entendre des arguments beaucoup plus solides que ceux qu'on a présentés jusqu'ici nous persisterons à croire que ce dessein est d'ordre exclusivement politique. Ce bill manifeste en somme le refus de collaborer qui inspire le gouvernement fédéral dans ses relations avec la Colombie-Britannique. Parlons net; il n'est présenté par le gouvernement libéral qu'à seule fin d'empêcher le gouvernement créditiste de la Colombie-Britannique de réaliser le barrage de Castlegar. Il est bien entendu que cette entreprise n'est pas du goût du parti libéral, mais je crois que, dans l'ensemble, on estime qu'il sert l'intérêt de la population de la Colombie-Britannique du point de vue de la mise en valeur rationnelle de la région.

En présentant le projet de loi, le ministre du Commerce (M. Howe) n'a pas beaucoup parlé du différend entre le gouvernement de la Colombie-Britannique et le gouvernement fédéral en ce qui concerne l'entreprise de Castlegar. Il s'est tout de même trahi en assurant la Chambre qu'à tout événement les seules régions en cause, pour l'instant, étaient celles de la Milk et du Columbia dont nous savons tous qu'ils coulent en Colombie-Britannique et en Alberta.

Cette controverse a été mise en lumière de façon succincte par l'honorable R. E. Sommers, ministre des Terres et Forêts de la Colombie-Britannique, dans un discours qu'il prononçait le lundi, 29 novembre 1954, au poste de radio CBU de Vancouver. Voici ce qu'il disait alors:

En vertu de la proposition fédérale, la Colombie-Britannique verserait 2 millions de dollars par année pendant cinquante ans pour un revenu annuel net de \$111,700 seulement. En vertu de la proposition de votre gouvernement, la Colombie-Britannique ne paierait pas un sou pour un surcroît d'énergie électrique représentant un revenu net d'au delà de 1 million de dollars par année, tout en étant assurée...

M. Solon E. Low (Peace-River): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Nous jouissons de précieuses libertés dans notre pays. L'une d'elles est la liberté de parole, mais il doit certes exister aussi la liberté d'écouter. Les honorables députés font un tel bruit qu'il est impossible d'entendre ce que le présent orateur dit.